

Championnat de Paris des Jeunes

Phase départementale du Championnat de France des jeunes,
qualificative pour la phase Ligue Ile-de-France

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Le Comité départemental Paris Échecs organise le Championnat de Paris des Jeunes 2024 le 11 novembre 2024, à la Halle Carpentier : 81 boulevard Masséna, 75013 Paris.

Article 2 :

Le Championnat de Paris des Jeunes (noté Championnat Paris Jeunes ci-après) est régi par :

- le [règlement fédéral J01](#) intitulé Championnat de France des Jeunes (noté J01 ci-après),
- le [règlement de la Ligue Ile-de-France](#) intitulé Championnat Ile-de-France des Jeunes (noté Règlement IDF ci-après)
- et par le présent règlement.

Article 3 :

Le Championnat Paris Jeunes comprend cinq tournois mixte, homologués comme suit :

Tournoi	Année de naissance	Numéro d'homologation FFE
Championnat Paris Jeunes U08 (Petits-Poussins)	2017 et avant	64729
Championnat Paris Jeunes U10 (Poussins)	2015 et 2016	64730
Championnat Paris Jeunes U12 (Pupilles)	2013 et 2014	64731
Championnat Paris Jeunes U14 (Benjamins)	2011 et 2012	64732
Championnat Paris Jeunes U16 (Minimes)	2009 et 2010	64733

Ces tournois sont homologués pour le classement rapide FIDE et FFE du mois de décembre 2024.

Article 4 : Participation

Peuvent participer au Championnat Paris Jeunes les joueuses et joueurs respectant toutes les conditions suivantes, au plus tard le samedi 9 novembre à minuit :

- Nationalité française, ou nationalité étrangère et scolarisé en France
- Licencié dans un club de Paris (licence B ou licence A) affilié à la FFE
- Bulletin d'inscription complété via le site du CDPE https://www.payasso.fr/cdpe/qualifs_2024
- Ayant réglé les droits d'inscription correspondant, de 28 euros.

La liste des participants est mise en ligne sur le site de la FFE, par chaque arbitre principal, et est actualisée régulièrement au fur et à mesure de la réception des inscriptions. Les participants inscrits qui ne respecteraient pas ces conditions recevront une demande de leur arbitre principal, afin de régulariser leur situation. Sans régularisation, ils seront radiés de la liste des participants.

Aucune inscription ni prise de licence ne pourra être prise en compte à compter du samedi 9 novembre à minuit, ni sur place.

La liste des inscrits respectant les conditions est définitive le samedi 9 novembre à minuit.

Article 5 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Échecs (FIDE), applicables au 1er janvier 2023. L'article A.5 du Livre de l'Arbitre de la FFE concernant les cadences rapides sera appliqué. Il est rappelé que 2 coups illégaux achevés entraînent la perte de la partie, sauf cas particulier.

Article 6 : Appariements, pointage, forfait

Les règles d'appariement sont celles du règlement C04 (FIDE *Handbook*) : appariements au système suisse sans aucune protection de club, de famille..., assistés par ordinateur (programme PAPI, homologué par la F.F.E.).

Le classement pris en compte pour les appariements sera l'Elo Rapide FIDE, où à défaut l'Elo FIDE (standard). Pour les joueurs ne disposant pas d'un Elo FIDE, le classement Elo Rapide FFE sera pris en compte. Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide (FIDE ou National) recevront l'Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge (Minimes : 1199, Benjamins et Pupilles : 999, Poussins et Petits-Poussin : 799).

Seront appariés à la première ronde les joueuses et joueurs inscrits sur la liste des participants suivant les conditions de participation détaillées à l'article 4. L'inscription sur cette liste vaut pointage (pas de pointage sur place le 11 novembre).

Il n'y a pas de « Bye » autorisé.

Le délai de forfait est de 15 minutes après le début effectif de la ronde. Tout joueur absent à une ronde (y compris en ronde 1) sera déclaré forfait pour cette ronde et pour les suivantes et sera retiré du tournoi, sauf explications valables communiquées à l'arbitre principal du tournoi concerné et accord de ce dernier pour poursuivre le tournoi.

Article 7 : Nombre de rondes, Cadences et Horaires

Pour tous les tournois :

- 7 rondes seront jouées.
- La cadence est de 15 minutes + 5 secondes par coup.
- Les appariements de la 1^{ère} ronde seront publiés à 9h45.

<i>Horaires des rondes 1 et 4</i>	<i>Horaires prévisionnels (indicatifs) des rondes 2, 3, 5, 6 et 7</i>		
Ronde 1 à 10h	Ronde 2 à 10h55	Ronde 3 à 11h50	déjeuner
Ronde 4 à 13h30	Ronde 5 à 14h25	Ronde 6 à 15h20	Ronde 7 à 16h15

Remise des prix prévisionnelle à 17h30

Article 8 : Points, Fin de Partie, Réclamation, Classement, Départage

- Points, fin de partie, réclamation :

Le classement est établi au nombre de points (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

À l'issue de la partie, les 2 joueurs viennent communiquer le résultat à la table de marque.

Toute réclamation motivée quant au résultat d'une partie doit être faite le plus rapidement possible auprès de l'arbitre principal du tournoi concerné, et en tout cas avant la fin de la ronde suivante.

- Classement et départage :

Pour l'attribution des titres de « champion » et « championne » de Paris jeunes de chaque tournoi, et pour toutes les places ex æquo, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

1. Le Buchholz tronqué
2. Le Buchholz
3. La performance

Championnat de Paris des Jeunes

En cas d'égalité après le 3^e départage, les joueurs / joueuses seront classés par ordre d'âge croissant.
Note : Pour le calcul des Buchholz, en accord avec l'article C07-16.6 du Fide *Handbook*, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI, suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 9 : Qualification pour le Championnat Ile-de-France des Jeunes

Le nombre de places qualificatives pour chaque catégorie d'âge est déterminé par la Ligue Île-de-France selon le Règlement IDF. Pour la saison débutée le 1^{er} septembre 2024, les nombres de places qualificatives pour Paris est le suivant :

Tournoi	U08	U10	U12	U14	U16
Nombre de qualifiés	16	16	18	26	22

La liste des qualifiés dans chaque catégorie est établie selon le classement de chaque tournoi.
Les qualifiés d'office (voir article 2.3 du Règlement IDF) ne sont pas comptabilisés dans le nombre de places qualificatives.

Une liste ordonnée de remplaçants sera établie pour chaque catégorie d'âge en cas de désistements ou de repêchage d'un ou d'une qualifiée.

La liste des qualifiés doit comprendre au moins 3 garçons et 3 filles. Il sera procédé à des repêchages (en plus du nombre de qualifié) si ces quotités minimales ne sont pas atteintes.

Article 10 : Spectateurs, appareils électroniques, Comportement

- Zone de jeu

L'accès à la zone de jeu est strictement interdit aux spectateurs, parents et accompagnateurs ainsi qu'à toute autre personne non autorisée par l'arbitre en chef ou par le directeur du tournoi.

Analyses et Blitz sont interdits dans la zone de jeu.

La joueuse ou le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission d'un arbitre.

Les joueuses et joueurs ne doivent pas se rendre dans d'autres zones de jeu que celle de leur catégorie.

Les joueuses et joueurs ayant terminé leur partie deviennent des spectateurs et doivent quitter la zone de jeu.

- Appareil électronique

Les appareils électroniques (téléphones, tablettes, montres connectées...) doivent être éteints et rangés dans un sac (appareil non visible). Dans le cas contraire ou si un joueur se déplace avec un appareil électronique, la partie sera déclarée perdue. Toute sonnerie d'un appareil électronique d'un joueur sera pénalisée par la perte de la partie.

- Comportement

Au début de la partie, les joueurs et joueuses vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et l'attribution des couleurs.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Aucune discussion ne doit se faire sans la présence d'un arbitre.

Tout manquement à la « Charte des Joueurs et Joueuses d'Échecs » peut être sanctionné.

Tout comportement incorrect à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de jeu de quelque nature que ce soit pourra être sanctionné par l'exclusion du Championnat.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre en chef du Championnat : Claire Gobert (AFO2)

<i>Tournoi</i>	<i>Arbitres principaux</i>	<i>Arbitres adjoints</i>
U08 (Petits-Poussins)	Pierre Larivière (AFO2)	Manuel Boujon (AFC) Alexis Gobert (AFO1) Hadyan Ouaicha (AFC) Gabriel Wernain (AFC)
U10 (Poussins)	IA Jocelyn Azzegag (AFE1)	
U12 (Pupilles)	FA Stéphane Gobert (AFE1)	
U14 (Benjamins)	IA Alfredo Lorenzo (AFE1)	
U16 (Minimes)	Claire Gobert (AFO2)	

La compétence de chaque arbitre n'est pas limitée à un tournoi mais étendue à l'ensemble du Championnat.

Article 12 : Utilisation d'images

Le Championnat pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public pour tout usage non commercial, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, chaque participant autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Championnat, pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date du Championnat.

Le participant ou participante est informé et accepte sans réserve que sa participation au championnat implique la captation de son image.

Article 13 :

La participation au championnat implique l'engagement à respecter ce règlement.

Claire Gobert
Arbitre en chef

Vincent Riff
CDPE, Directeur du Championnat